 **COMMUNE DU PLESSIS-GASSOT**

 **REVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D’URBANISME**

 **AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté en date du 21 février 2023, le Maire du PLESSIS-GASSOT a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur MILLARD, ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, décision du 16 février 2023 N° E23000016/95.

L'enquête se déroulera en mairie du PLESSIS-GASSOT **du lundi 22 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023** aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit :

Mardi de 10 heures à 12 heures

Mercredi de 15 heures à 18 heures

Jeudi de 10 heures à 12 heures

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie du PLESSIS-GASSOT, les jours suivants :

**- Mercredi 24 mai 2023 de 15 heures à 18 heures**

**- Mardi 6 juin 2023 de 9 heures à 12 heures**

**- Vendredi 23 juin 2023 de 9 heures à 12 heures**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie du PLESSIS-GASSOT (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet de la mairie [**https://mairie-leplessisgassot.fr**](https://mairie-leplessisgassot.fr)

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai d’enquête, par voie postale en mairie (9 Place de la Ferme du Château 95720 LE PLESSIS-GASSOT), ou par voie électronique**plu.leplessisgassot@laposte.net** ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d’enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie du PLESSIS-GASSOT aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an, et seront publiés sur le site internet de la DDT du Val d’Oise

Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire

Didier GUÉVEL